

SANTÉ

SANTÉ PUBLIQUE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 8 novembre 2016 portant nomination à la Conférence nationale de santé instituée par l'article L. 1411-3 du code de la santé publique

NOR : AFSP1630925A

La ministre des affaires sociales et de la santé,
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1411-3 et D. 1411-37 ;
Vu l'arrêté du 26 février 2015 portant nomination à la Conférence nationale de santé ;
Vu l'arrêté du 5 novembre 2015 portant nomination à la Conférence nationale de santé ;
Vu l'arrêté du 7 juin 2016 portant nomination à la Conférence nationale de santé,

Arrête :

Article 1^{er}

Il est mis fin au mandat de :

3. Collège des représentants des conférences régionales de la santé et de l'autonomie

M. Francis WOLFRAM, Alsace, suppléé par M. Marcel RUETSCH.
M. Nicolas BRUGERE, Aquitaine, suppléé par M. Bertrand GARROS.
M. Michel DOLY, Auvergne, suppléé par M. Bernard EUZET.
Mme Marie-Claire QUESNEL, Basse-Normandie, suppléée par M. Guy LEROY.
M. Fabrice TOLETTI, Bourgogne, suppléé par Mme Martine WESOLEK.
M. Philippe GILLERY, Champagne-Ardenne, suppléé M. Alain RIGAUD.
M. Bruno HERRY, Franche-Comté, suppléé par M. Christian DEMOUGE.
Mme Emmanuèle JEANDET-MENGUAL, Haute-Normandie, suppléée par M. Yvon GRAIC.
M. Jacques BRINGER, Languedoc-Roussillon, suppléé par M. Emmanuel VIGNERON.
M. Jean-François NYS, Limousin, suppléé par M. Patrick CHARPENTIER.
M. Hubert ATTENONT, Lorraine, suppléé par Mme Sylvie MATHIEU.
M. Pierre GAUTHIER, Midi-Pyrénées, suppléé par M. Michel BOUSSATON.
M. Philippe CREPEL, Nord-Pas-de-Calais, suppléé par Mme Marie-Catherine MOTTE.
M. Alain TRUGEON, Picardie, suppléé par M. Gérard DUBOIS.
M. Claude BERRARD, Poitou-Charentes, suppléé par M. Jean-Pierre CHARVET.
Mme Bernadette DEVICTOR, Rhône-Alpes, suppléée par Mme Elisabeth CHAMBERT.
Mme Brigitte CHANE-HIME, La Réunion, suppléante.

5. Collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociales

Au titre de la branche famille

M. Patrick BEGUIN, Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF), suppléé par M. Michel CORONAS.

Au titre des organismes d'assurance maladie complémentaire

M. Fabrice HENRY, titulaire, Mutuelle générale de l'éducation nationale (MGEN).

Au titre des associations œuvrant en faveur des personnes handicapées, sur proposition du Conseil national consultatif des personnes handicapées

M. Gérard LABAT, titulaire, [IM]Patients, chroniques & associés.

7. Collège des offreurs des services de santé

*Pour les établissements assurant
une activité d'hospitalisation à domicile*

M. Éric GINESY, titulaire, Fédération nationale des établissements d'hospitalisation à domicile (FNEHAD).

*Pour les personnes morales gestionnaires d'institutions accompagnant des personnes handicapées,
sur proposition du Conseil national consultatif des personnes handicapées*

M. Jean-Paul CHAMPEAUX, suppléant, Trisomie 21 France.

Article 2

Sont nommés membres de la Conférence nationale de santé pour la durée du mandat restant à courir :

3. Collège des représentants des conférences régionales de la santé et de l'autonomie

Pour la région Grand-Est (Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine)

M. Hubert ATTENONT, suppléé par M. Jean-Michel MEYER.

Mme Jeanne MEYER, suppléée par Mme Isabelle THUAULT-VARNET.

Pour la région Nouvelle-Aquitaine (Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes)

Mme Diane COMPAIN, suppléée par M. Claude BERRARD.

M. Jean-François NYS, suppléé par M. Bertrand GARROS.

Pour la région Auvergne-Rhône-Alpes

Mme Bernadette DEVICTOR, suppléée par M. Pascal DUREAU.

M. Michel DOLY, suppléé par M. Christian BRUN.

Pour la région Bourgogne-Franche-Comté

M. Bruno HERRY, suppléé par Mme Isabelle MILLOT.

Pour la région Île-de-France

Mme Corinne BEBIN, suppléée par Mme Christine PATRON.

Mme Marie-Anne RUDER, suppléée par M. Olivier STIBBE.

M. Aldino IZZI, suppléé par Mme Romy LASSERRE SAINT-MAURICE.

Pour la région Occitanie (Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées)

M. Jacques BRINGER, suppléé par M. André DUCOURNAU.

Mme Hélène GRANDJEAN, suppléée par M. Régis MARCOU.

Pour la région Hauts-de-France (Nord-Pas-de-Calais, Picardie)

M. Jean-Pierre CANARELLI, suppléé par Mme Séverine DUPONT-DARRAS.

Mme Corinne SCHADKOWSKI, suppléée par Mme Patricia DEDOURGE.

Pour la région Normandie

Mme Marie-Claire QUESNEL, suppléée par M. Jean-Marc RIMBERT.

Pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

M. Joël BOUFFIES, suppléé par M. Patrick COHEN.

Pour La Réunion

Mme Brigitte CHANE-HIME suppléée par Mme Véronique MINATCHY.

Pour la région Guyane

Mme Roseline ROY JADFARD, suppléante de M. Yves BHAGOOA.

5. Collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociale

Au titre de la branche famille

M. Michel CORONAS, Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF), suppléé par M. Jean-Pierre MAZEL.

Au titre des organismes d'assurance maladie complémentaire

M. Maurice RONAT, titulaire, Fédération nationale de la mutualité française (FNMF).

Au titre des associations œuvrant en faveur des personnes handicapées, sur proposition du Conseil national consultatif des personnes handicapées

Mme Céline POULET, titulaire, Croix-Rouge française.

7. Collège des offreurs de services de santé

Au titre des institutions et établissements de santé et médico-sociaux

Pour les établissements assurant une activité d'hospitalisation à domicile

M. Nicolas NOIRIEL, titulaire, Fédération nationale des établissements d'hospitalisation à domicile (FNEHAD).

Pour les personnes morales gestionnaires d'institutions accompagnant des personnes handicapées,
sur proposition du Conseil national consultatif des personnes handicapées

Mme Capucine ROZE, Trisomie 21 France, suppléante de Mme Christel PRADO, Union nationale d'associations de parents et d'amis de personnes handicapées mentales (UNAPEI).

Article 3

Le directeur général de la santé est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 8 novembre 2016.

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur général de la santé,
B. VALLET